



Chères tireuses, chers tireurs,

Nous sommes heureux de vous communiquer la décision de Conseil d'Etat Vaudois du 18 novembre 2020 qui assouplit son arrêté d'application relatif aux mesures destinées à lutter contre le COVID dans le domaine du sport et de la culture.

Ces nouvelles mesures rentrent en vigueur le 18 novembre 2020 à minuit.

Pour notre domaine qui est le tir, sport qui est statique, il faut **un espace de 4m² par tireur (soit minimum de tirer une cible sur deux)**.

Les autres prescriptions du concept de la FST doivent être respectées soit :

- Seules les personnes n'ayant aucun symptôme peuvent venir à l'entraînement ou au concours.
- Stricte respect des règles d'hygiène.
- Assurez-vous que seul le nombre absolument nécessaire de tireurs et de fonctionnaires soit présent au stand de tir.
- Toutes les personnes présentes dans l'installation **doivent porter un masque de protection.**
- **Le masque de protection peut être enlevé lors du tir.**
- Toutes les personnes s'inscrivent à l'entrée de l'installation avec leurs coordonnées et l'heure d'entrée. Lors du départ de l'installation, l'heure de sortie et le numéro de la cible utilisée doivent être inscrits également.
- **Il faut veiller à aérer suffisamment.** L'installation doit bien être aérée avant et après l'entraînement ou la manifestation de tir.
- Une attention particulière doit être accordée à l'entrée et à la sortie de l'installation. Comme la plupart des installations ne disposent que d'une seule porte d'accès, il faut veiller à ce que les personnes n'entrent pas et ne sortent pas en même temps (attirer l'attention sur ce point avec une affiche sur ou devant l'installation).

Vous pouvez consulter les dernières directives vaudoises sur le lien

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/adaptations-dans-le-domaine-du-sport-et-de-la-culture-1605713962/>

Nous sommes toujours en contact avec la FST afin de régler le problème des compétitions 10m, pour les échéances qui tombaient sur le mois de novembre.

Nous prions tous les responsables de sociétés de tir de respecter ces directives pour une préservation solidaire de la santé de tous.